

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 4: Relations transfrontalières

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emplois frontaliers par branches et par districts en 1980 dans le canton du Jura

Secteur	Porrentruy	Franches-Montagnes	Delémont	Canton
<u>Primaire</u>	7	1	0	8
<u>Secondaire</u>	<u>1298</u>	<u>197</u>	<u>109</u>	<u>1604</u>
dont:				
horlogerie	451	186	85	722
textiles	350	1	0	351
vêtements + chaussures ...	193	0	2	195
métallurgie	142	7	19	168
<u>Tertiaire</u>	<u>125</u>	<u>8</u>	<u>8</u>	<u>143</u>
dont:				
hôtellerie	62	5	1	69
<u>Total</u>	<u>1430</u>	<u>206</u>	<u>117</u>	<u>1755</u>

Sources: op. cit.

Chronique économique

L'indice suisse des prix à la consommation en août 1981

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a nettement progressé en août 1981. Le taux de cette hausse, soit 1,5% par rapport au mois précédent, l'a fait monter à 117,8 points sur la base de 100 en septembre 1977, niveau qui dépasse de 7,4% celui de 109,5 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse prononcée, de 1,5% par rapport au mois précédent, que l'indice suisse des prix à la consommation a subie en août

1981, est principalement imputable à celles des indices des groupes **chauffage et éclairage** (+ 6,0%) – par suite d'un nouveau renchérissement du mazout –, **instruction et loisirs** (+ 3,4%) et **alimentation** (+ 2,0%). On a enregistré, en outre, un mouvement ascendant des indices des groupes **boissons et tabacs** (+ 2,1%) et – du fait que les prix de l'essence ont de nouveau augmenté d'un mois à l'autre – **transports et communications** (+ 0,8%). Les quatre autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique en août. Le renchérissement du mazout et de l'essence a contribué à raison de 0,5 points de pour-cent à la hausse de l'indice général par rapport au mois précédent et de 1,7 point de pour-cent à celle d'une année à l'autre. Sans ce renchérissement, l'indice suisse des

prix à la consommation aurait augmenté, en août 1981, de 1,0% au lieu de 1,5% par rapport au mois précédent et de 5,7% au lieu de 7,4% comparativement au niveau qui était le sien une année auparavant.

La progression de l'indice du groupe **instruction et loisirs** s'explique essentiellement par des augmentations – saisonnières en partie – pour des voyages forfaitaires; mais des prix plus élevés pour des cours, des films, l'entretien d'animaux domestiques et pour du matériel de sport ainsi que des relèvements de taxes de camping se sont également fait sentir. Les répercussions de ces hausses ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour des appartements de vacances et pour des fleurs.

Ce sont principalement des prix en hausse pour des fruits, de la viande et de la charcuterie ainsi que pour des repas au restaurant et des conserves de tout genre qui ont fait monter l'indice de l'alimentation. En revanche, on a constaté un fléchissement de prix pour des légumes, les pommes de terre, les œufs étrangers et le sucre.

Les effets des augmentations de prix décrétées par des arrêtés du Conseil fédéral à

partir du 1^{er} janvier 1981 pour le lait et les produits laitiers, les œufs, les huiles et graisses commestibles et la margarine avaient été évalués, à l'époque, à 0,22% strictement sur la base de calculs. Les hausses de prix effectives appliquées jusqu'au mois d'août 1981 pour ces articles ont atteint cette grandeur déterminée par les calculs; elles ont influé à raison de 0,27% sur l'indice des prix à la consommation.

L'augmentation des prix indicatifs pour la viande, dont l'entrée en vigueur avait été fixée au 1^{er} juillet 1981, aurait fait monter l'indice de 0,20% si elle avait été répercutée tout de suite en totalité sur les prix de détail. Or, les hausses de prix effectivement appliquées en juillet et août ont influé à raison de 0,15% sur l'indice suisse des prix à la consommation.

Les causes décisives de la progression de l'indice du groupe **boissons et tabacs** ont été des prix plus élevés pour des boissons consommées au restaurant. Des hausses de prix pour le vin vendu dans le commerce de détail se sont également fait sentir.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois d'août 1981, un indice de 198,6 points.

L'indice suisse des prix à la consommation en septembre 1981

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement progressé de 0,1% en septembre 1981 par rapport au mois précédent pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 117,9 points qui dépasse de 7,5% celui de 109,7 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La faible hausse de l'indice des prix à la consommation entre août et septembre 1981 résulte de mouvements de prix opposés parmi les groupes de marchandises et de services et dont les répercussions sur l'indice global se sont presque compensées. Les indices qui ont progressé sont ceux des groupes **habillement** (+ 1,5%), **aménagement et entretien du logement** (+ 0,8%) et **santé et soins personnels** (+ 0,4%). En revanche, on a vu reculer l'indice de l'**alimentation** (- 0,2%) ainsi que – par suite de réductions de prix pour le mazout et l'essence – ceux des groupes **chauffage et éclairage** (- 0,7%) et **transports et communications** (- 0,2%). Les trois autres groupes de marchandises et de services

n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique en septembre.

Les réductions de prix d'un mois à l'autre pour le mazout et l'essence ont allégé de 0,1 point de pour-cent l'indice suisse des prix à la consommation; d'une année à l'autre, par contre, le renchérissement subi par le mazout et l'essence a contribué à raison de 1,8 point de pour-cent à sa hausse. Sans ces mouvements de prix, l'indice suisse des prix à la consommation aurait augmenté, en septembre 1981, de 0,2% au lieu de 0,1% par rapport au mois précédent et de 5,7% au lieu de 7,5% comparativement au niveau qui était le sien une année auparavant.

La progression de l'indice du groupe **habillement** est imputable en premier lieu à des prix plus élevés pour des vêtements; des augmentations de prix pour de la lingerie d'homme, de dame et d'enfant ainsi que pour des chaussures se sont cependant aussi fait sentir.

Ce sont essentiellement des prix en hausse pour des tapis, pour des réparations au logement et pour des meubles qui ont fait monter l'indice du groupe **aménagement et entretien du logement**. En outre, des articles de literie, du linge de lit et de ménage, des produits pour la lessive et le nettoyage ainsi que de la vaisselle et des couverts ont également renchéri de façon notable.

Le mouvement ascendant de l'indice du groupe **santé et soins personnels** est imputable à des prix en hausse pour divers articles de toilette et travaux de coiffeurs. Des prix plus bas pour des légumes ont été la cause décisive du recul de l'indice du groupe **alimentation**. De notables réductions de prix ont également été enregistrées pour le beurre de table (campagne de vente à des conditions avantageuses). Les effets de ces baisses ont cependant été affaiblis par des prix en hausse accusés surtout par le sous-groupe de la viande et la charcuterie, par diverses variétés de fruits et par certains produits à base de céréales. L'augmentation des prix indicatifs de la viande, décidée pour le 1^{er} juillet 1981, aurait eu pour conséquence, déterminée uniquement par voie de calcul, de faire augmenter l'indice de 0,20% si elle avait été reportée immédiatement sur les prix de détail. Les hausses effectivement survenues jusqu'en septembre 1981 dans le sous-groupe de la viande et de la charcuterie ont atteint cette valeur calculée; elles ont influé à raison de 0,23% sur l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de septembre 1981, un indice de 198,7 points.

*Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers
et du travail*

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Claude Brügger, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président: Roland Schaller, 2740 Moutier

Secrétaire général: Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 25.—

Prix du numéro: Fr. 2.50

Caisse: CCP 25-2086